

Un fort redimensionnement

ZONES À BÂTIR La Municipalité de Vully-les-Lacs a mis à l'enquête son plan d'affectation communal le 8 février dernier. Le point sur les enjeux avec le syndic Michel Verdon.

■ PROPOS RECUEILLIS

PAR ISABELLE KOTTELAT

VULLY-LES-LACS

Le besoin de réaliser un plan d'affectation communal (PACom) pour l'ensemble de la commune de Vully-les-Lacs remonte à la naissance de la commune, c'est-à-dire à 2011 avec la fusion des sept communes (comprisant 10 villages) qui la composent. A une harmonisation nécessaire des différents plans d'aménagement et règlements est venue s'ajouter la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2013. Après une séance d'information à la population le 14 janvier, c'est aujourd'hui que la Municipalité de Vully-les-Lacs met son PACom à l'enquête publique et ce jusqu'au 9 mars. Interview avec le syndic Michel Verdon.

- Comment expliquez-vous la durée de ce projet?

- Comme nous n'avions toujours pas de plan d'affectation communal en 2017, le canton de Vaud a montré les dents. Il nous a mis une contrainte supplémentaire en collant une étiquette de commune surdimensionnée sur le dos de Vully-les-Lacs. Ce n'était pas le résultat d'une tactique mais bien d'une mise en commun de toutes les surfaces constructibles des sept petites communes agricoles qui avaient fait leur plan entre 20 et 35 ans avant. Le canton de Vaud nous a menacés de ne plus accorder de permis de construire si la commune ne mettait pas urgentement en réserve le maximum de surfaces constructibles.

- La commune est-elle vraiment surdimensionnée?

- Par son plan directeur le canton de Vaud pénalise les zones excentrées, mal desservies, qu'il ne faut pas développer. L'habitat

doit être concentré sur les zones urbaines. Résultat: en 2017, nous avions plus de 1000 habitants de plus que ce que nous aurions dû avoir en 2030 et tout ceci en conservant la zone de réserve créée en 2017.

- Que signifie cette zone de réserve?

- Ce plan de réserve, réalisé par la Municipalité de l'époque, un urbaniste et notre service technique, concerne environ 260 000 mètres carrés. Il a soulevé 70 oppositions. Nous avons donc déjà un potentiel d'oppositions énorme. Sur cette base, nous avons démarré le PACom, en redéfinissant le périmètre urbanisé de chacun des 10 villages.

- Quels sont les enjeux de ce PACom?

- Finalement, nous avons fait de notre mieux. Avec cette éti-

quette de commune nettement surdimensionnée, la marge de manœuvre de la Municipalité est extrêmement restreinte. Il s'agit dans ce cadre légal de faire un plan harmonisé et un règlement le plus cohérent possible par rapport aux sept anciennes communes, et dans une perspective d'avenir.

- Qu'est-ce que cela implique concrètement?

- Nous allons perdre énormément de surface à construire. Chaque mètre non construit aujourd'hui a été une bataille pour le garder constructible. En outre, le canton nous a imposé encore deux fiches additionnelles. A l'intérieur des zones urbanisées, les grandes surfaces devaient être mises en zone agricole. Cela a été un combat. Mettre de la zone agricole au milieu d'un quartier de villas est un

leurre. Nous avons été entendus. Nous avons sauvé plusieurs de ces zones en les mettant en zones de verdure qui restent constructibles. En revanche, nous avons eu de la peine à sauver les parcelles attenantes à une zone agricole. Mais il reste un gros potentiel dans la transformation des fermes, anciennes

fermes, hangars, granges. Heureusement dans le principe de la densification, on nous laisse agir pour toutes ces modifications de vieux ruraux agricoles. Là, il s'agit de mettre un règlement le plus intelligent possible par rapport à l'évolution démographique souhaitée.

- C'est-à-dire?

- Nous avons fusionné la com-

mune en 2011 avec 2300 habitants. Nous sommes déjà à plus de 3700 habitants, nous passerons les 4000 avant 2030 et probablement que nous serons à 4600 avec tout ce potentiel. La commune va probablement doubler de population en moins de trente ans.